

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Département du Tarn

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE PUYGOUZON**

**Séance du 10 juin 2024**

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal : 27.

En exercice : 27.

L'an deux mille vingt-quatre et le dix à dix-neuf heures trente,

le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur DUFOUR, Maire.

Qui ont pris part à la délibération : 24.

Date de la convocation : 03/06/2024

Présents : M. DUFOUR Thierry, , M. BOUCHON Christophe, MME TAMBORINI Christine (Procuration de MME CONDOMINES MAUREL Nadine), M. De LAGARDE Vincent (Procuration de M. GAYRARD Alain), MME BOUSQUET Audrey, M. HEIM Philippe, MME VIGUIÉ Nawel, M. KROL Alfred, M. ANTOINE Gérard (Procuration de M. BAYLE Nicolas), MME BLANCO Caroline, MME BONNET Céline, M. CACERES Philippe, MME COBOURG Monique, M. GOUTY Michel, M. GOZE Emile, M JOUANY Claude (Procuration de M. TROUCHES Michel), MME LAGHZAOUI Nawal, MME MALAQUIN Hélène, M. PAULIN Samuel, MME VERGNES Brigitte.

Date d'affichage : 03/06/2024

Absents excusés : MME CONDOMINES MAUREL Nadine (Procuration à MME TAMBORINI Christine), M. BAYLE Nicolas (Procuration à M. ANTOINE Gérard), M. COSQUER Cyril, M. GAYRARD Alain, (Procuration à M. De LAGARDE Vincent), M. TROUCHES Michel (Procuration à M. JOUANY Claude).

Absents : MME DUBOIS Océane, M. ROYER Jacques

Secrétaire : M. KROL Alfred.

**N° DEL2024-40 : Demande de subvention à la Caisse d'allocations Familiales pour le projet de mise en conformité du bâtiment de la crèche avec le référentiel national.**

M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal l'arrêté du 31 août 2021 créant un référentiel national relatif aux exigences applicables aux établissements d'accueil du jeune enfant en matière de locaux, d'aménagement et d'affichage.

Ce référentiel précise les normes pour ces bâtiments notamment en termes de sonorisation, température et luminosité.

Afin de mettre en conformité le bâtiment de la crèche avec ce référentiel, des travaux sont nécessaires.

La Caisse d'Allocations Familiales du Tarn, dans le cadre du Fonds de Modernisation des Établissements (FME) soutient les démarches de rénovation, d'équipement et de modernisation des établissements d'accueil du jeune enfant et des Maisons d'assistants maternel.

Les travaux envisagés sont éligibles à ce F.M.E.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **DÉCIDE** de solliciter une subvention auprès de la C.A.F. du Tarn pour le projet de mise en conformité du bâtiment de la crèche avec le référentiel national;
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel suivant :

DÉPENSES H.T.		RECETTES H.T.	
Libellé	Montant €	Libellé	Montant €
Travaux bâtiment (H.T.)	932,45€	<b>Subvention Caisse d'Allocations familiales du Tarn (80%)</b>	23 764,14€
Aménagements intérieurs (H.T.)	28 772,73€	Autofinancement Commune de Puygouzon	5 941,04€
<b>TOTAL</b>	<b>29 705,18€</b>	<b>TOTAL</b>	<b>29 705,18 €</b>

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits  
 Pour extrait conforme

**Le secrétaire de séance**

**Alfred KROL**



**Le Maire**

**Thierry DUFOUR**

